

Signature de la Convention territoriale globale des services aux familles



Lundi 21 septembre 2020 à 14 h 00
dans les locaux du Centre loisirs de la Croix-de-Fer
180, rue Albert-Camus, CAHORS



SOMMAIRE

> LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE POUR UNE MEILLEURE COHÉRENCE DES POLITIQUES SOCIALES	P 3
> UNE CONSTRUCTION PARTICIPATIVE	P4
> UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ	P5
> LES ENJEUX PRIORITAIRES	P6
> LA CTG EN QUELQUES CHIFFRES	P6
> DES ACTIONS POUR REpondre AUX OBJECTIFS	P9
> QUELQUES ACTIONS QUI ILLUSTRENT LA DEMARCHE	P9

Contact : direction de la communication

05 65 20 89 45 ou 06 68 13 03 20

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE, pour une meilleure cohérence des politiques sociales

La **Convention Territoriale Globale** est une **démarche partenariale** menée en collaboration avec la **Caisse d'Allocations Familiales du Lot (CAF)** pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions existantes en direction des habitants du territoire du Grand Cahors dans les domaines de :

- la petite enfance,
- de l'enfance,
- de la jeunesse,
- du soutien à la parentalité,
- du logement et du cadre de vie,
- de l'animation de la vie sociale,
- de l'accès aux droits.

La CTG permet de formaliser **une vision globale**, de grandes orientations et un **plan d'actions** prioritaires adaptés au territoire concerné. La démarche se base sur un **diagnostic partagé** et sur la **co-construction du projet** avec l'ensemble des partenaires du territoire. Il s'agit d'aboutir à un plan d'action répondant aux besoins identifiés qui mobilisent les ressources du territoire de manière complémentaire.

Elle doit prendre le relais à terme du Contrat Enfance Jeunesse et couvrira la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Elle constitue une démarche aboutie de façon à :

- conforter le positionnement et le champ d'intervention de la Caf : clarifier le champ institutionnel vis-à-vis du Département, poser les priorités respectives et celles partagées par chacun des intervenants ;
- définir et mettre en œuvre un projet global de territoire découlant et s'inscrivant en cohérence avec les priorités d'intervention identifiées sur le territoire, dans le respect des champs d'intervention de chacun ;
- gagner en efficience et donner du sens en rationalisant les engagements contractuels et financiers.

Sont également signataires les communes de Cahors, Pradines et Mercuès liées par un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). L'Etat et le Département sont associés à la démarche.



UNE CONSTRUCTION PARTICIPATIVE

Afin de favoriser l'émergence d'un projet partagé, il a été organisé plusieurs rencontres avec les acteurs, séparément lors de la phase d'élaboration du diagnostic partagé, puis collectivement lors de la phase de construction du plan d'actions.

La démarche s'est articulée autour de :

- un comité de pilotage stratégique composé de représentants élus,
- un comité technique, cheville ouvrière du processus,
- un chef de projet en charge d'animer la dynamique de projet,
- des acteurs locaux qui ont assuré la mission participative de la démarche :
 - Les habitants du territoire,
 - Les élus des communes et du Grand Cahors,
 - Les techniciens des communes et du Grand Cahors,
 - Les associations du territoire,
 - Les partenaires territoriaux,
 - Les institutions partenaires du Grand Cahors.

La démarche a été menée selon la méthodologie suivante :

- Elaboration d'un diagnostic partagé croisant les données chaudes et les données froides à partir d'une grille d'analyse stratégique (trajectoire du territoire, atouts, mobilisation des acteurs, axes de développement),
- Définition d'une vision commune et des défis majeurs,
- Déclinaison des axes stratégiques en plan d'actions,
- Finalisation du projet social de territoire.

Elle a donné lieu à **6 rencontres** sur l'ensemble du territoire et **2 journées séminaires** réunissant **70 personnes** environ chaque fois. Le Grand Cahors a été accompagné par le cabinet Accolades avec l'appui d'un chef de projet interne.



UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Afin de mieux répondre aux spécificités du territoire, le projet social du Grand Cahors a été pensé dans son environnement. **Pour ce faire, il a été adapté :**

- aux besoins des familles et de la population ;
- aux besoins du territoire (un pôle urbain structuré autour de Cahors et de Pradines, un environnement rural peu peuplé, des services publics peu présents en zone rurales, des difficultés de transport entre la ville-centre et les communes rurales, etc.) ;
- en tenant compte des partenaires présents et des schémas existants (politique de la ville, schéma départemental des services publics, schéma départemental des services aux familles et d'animation de la vie sociale...).

Démographie – équipement et services – logement – précarité – mobilité

- La reprise démographique observée au 1^{er} janvier 2020 intervient après un tassement perçu durant ces trois dernières années. Cette reprise est principalement le fait de l'unité urbaine Cahors / Pradines, là où la dynamique démographique du territoire avait plutôt été observée en zone périurbaine au cours des années passées.
- La population du territoire vieillit du fait essentiellement de la trajectoire du solde naturel. Elle est à l'image de ce que l'on observe à l'échelle du département du Lot et d'un certain nombre d'aires urbaines situées à distance des territoires métropolitains. A noter que les jeunes de 14 à 24 ans habitent majoritairement sur la commune de Cahors (57 % de la classe d'âge présente sur le Grand Cahors, résident à Cahors).
- A l'échelle du Grand Cahors, les propriétaires de leur logement sont majoritaires (62 %). Le parc social HLM est largement implanté dans le pôle urbain. La vulnérabilité des populations concerne inégalement les habitants du territoire, selon leur âge et leur lieu de vie (essentiellement les moins de 30 ans habitant le pôle urbain).
- En matière de mobilité, si un encouragement à l'usage du bus urbain a été favorisé par l'étirement de certaines lignes (vers Arcambal notamment) et l'instauration de la gratuité, les déplacements demeurent majoritairement opérés par l'intermédiaire de véhicules individuels.
- L'offre en équipements et en services à la population sur le territoire est jugée satisfaisante et se caractérise par :
 - une bonne offre de garde de la petite enfance avec un taux de couverture bien supérieur à la moyenne nationale (89 places pour 100 enfants au niveau local contre 57 au plan national en 2015),
 - une offre notable en termes de services et d'équipements, pour les enfants, les ados et les jeunes (avec un appui spécifique au logement des jeunes), ainsi qu'un accueil périscolaire disponible dans plusieurs communes,
 - une animation de la vie sociale assurée par 5 centres sociaux répartis sur 7 lieux,
 - un accès aux droits par les usagers facilité et accompagné par 2 Maisons de Services aux Publics (MSAP) et conforté par un Car des services publics itinérants (CSPI),
 - des équipements de santé faisant de Cahors le pôle de santé principal du département,
 - et enfin, un accompagnement des personnes âgées (notamment porté par plusieurs EHPAD et les CCAS) et des services dédiés à des publics fragilisés (tels qu'une épicerie sociale et solidaire).

Tout cela participe d'une offre diversifiée d'instruments en faveur des solidarités, mais aussi de leviers d'attractivité, notamment s'agissant des capacités d'accueil de la petite enfance.

LES ENJEUX PRIORITAIRES POUR LES 4 ANNEES À VENIR

Les 5 enjeux prioritaires identifiés par les acteurs à l'issue du diagnostic partagé sont :

Soutien à la parentalité (prise en compte de la précarité, accent sur les familles les plus vulnérables (monoparentales), inclusion...)

Prise en compte du vieillissement de la population

Développement du lien social de proximité et la participation des habitants

Réponse aux besoins des jeunes (11-25 ans) portant sur l'ensemble des problématiques (loisirs, éducation, formation, insertion, logement...)

Réponse aux besoins de mobilité et d'accès aux droits et services

LA CTG EN QUELQUES CHIFFRES



* Crèches, jardins d'enfant, ludothèque, lieux d'accueil enfant-parent, Accueils de loisirs extra et périscolaires, espaces sociaux et citoyens, foyers de jeunes travailleurs sur le territoire du Grand Cahors.

DES ACTIONS POUR REpondre AUX OBJECTIFS

AXE 1 - Renforcer le lien social et le vivre ensemble

Renforcer la participation des habitants

1. Renforcer la participation des habitants dans la mise en œuvre de projets de territoire
2. Soutenir les initiatives locales et la vie associative
3. Expérimenter la mise en place de budgets participatifs

Développer des espaces ressources, de rencontre et de proximité

4. Renforcer et valoriser l'action des centres sociaux sur l'unité urbaine Cahors - Pradines
5. Développer des espaces ressources animés en zone rurale du Grand Cahors

Faire du vieillissement de la population un atout

6. Développer des lieux intergénérationnels
7. Habiter autrement
8. Promouvoir la transmission des savoirs et des compétences sans but lucratif

AXE 2 - Soutenir et accompagner la jeunesse

Renforcer la coordination des acteurs en faveur de la jeunesse

9. Favoriser la mise en réseau des acteurs sur l'ensemble du territoire
10. Accompagner les jeunes de 16 à 25 ans vers l'autonomie

Promouvoir la citoyenneté chez les jeunes

11. Créer un Conseil local de la jeunesse
12. Soutenir les initiatives des jeunes

Répondre aux besoins des jeunes de 11 à 25 ans

13. Accompagner le « raccrochage »
14. Construire la prévention spécialisée à l'échelle de l'unité urbaine Cahors - Pradines
15. Animer des temps et des espaces spécifiques à la jeunesse

AXE 3 - S'adapter aux besoins spécifiques des familles

Consolider et enrichir l'offre éducative

16. Conforter l'accueil éducatif des 3/13 ans
17. Consolider et enrichir ludothèque et médiathèque

Soutenir la parentalité et développer les modes de garde

18. Favoriser le départ en vacances des enfants et des familles
19. Rendre accessible le soutien à la parentalité à un plus grand nombre de familles
20. Conforter et développer l'existant en termes d'accueil des 0/3 ans
21. Répondre aux besoins de garde ponctuelle et/ou en horaires décalés
22. Améliorer l'inclusion de tous les enfants

Soutenir les personnes en situation de vulnérabilité

23. Prévenir les comportements à risques
24. Promouvoir la décence du logement et lutter contre l'habitat indigne
25. Soutenir les aidants
26. Contribuer à la lutte contre l'isolement des personnes âgées
27. Participer à la prévention du décrochage socio-scolaire

AXE 4 - Faciliter les mobilités et l'accès aux services

Faciliter l'accès aux droits

28. Améliorer la coordination des acteurs de l'accompagnement social et mettre en œuvre le premier accueil social inconditionnel

Rendre accessible à tous, les services publics, l'offre sportive et culturelle

29. Conforter les services publics en proximité
30. Faciliter l'accès à la culture pour tous
31. Aider au développement de la pratique sportive

Faciliter l'accès à la mobilité

32. Soutenir les initiatives facilitant l'accès aux moyens de transport
33. Accompagner l'accès à la mobilité par des aides individuelles ciblées et complémentaires
34. Développer le transport en soirées et week-ends

QUELQUES ACTIONS QUI ILLUSTRONT LA DEMARCHE

AXE 1:

> Renforcer et valoriser l'action des centres sociaux sur l'unité urbaine (fiche 4)



Les Espaces sociaux et citoyens à Cahors et le Centre Technico Social Cadurcien, ainsi que le centre social et socio-culturel « L'escalé » de Pradines sont des équipements de proximité, au sein des quartiers et ouverts à toutes et tous !

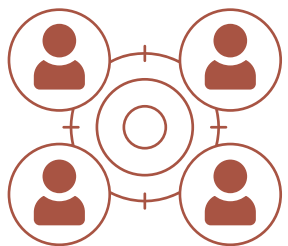
Structures implantées au cœur des quartiers, elles coconstruisent avec les habitants et les acteurs locaux des projets participatifs et intergénérationnels dans des thématiques aussi variées que :

- l'amélioration du cadre de vie,
- la facilitation de l'accès aux loisirs
- les fêtes de quartier et bien d'autres.

Elles donnent la parole aux habitants en accompagnant l'engagement de tous et notamment des jeunes autour d'actions citoyennes, en proposant des groupes d'échanges et de paroles et en accueillant de nombreux bénévoles. Elles sont des outils de médiation culturelle en travaillant en lien étroit avec les associations culturelles locales, en proposant des ateliers ou des stages réguliers de théâtres, d'écriture, de couture ou de mosaïque, de danse contemporaine à travers le projet « Moments de danse » ou en accueillant les « Escapades Culturelles » en partenariat avec le Pôle Culture de la Ville de Cahors et du Grand Cahors.

AXE 2 :

> Créer un conseil local de la jeunesse (fiche 11)



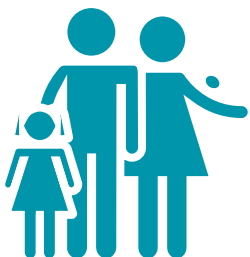
Après une démarche de coordination des acteurs de la jeunesse du territoire (professionnels, élus et jeunes...), il est proposé de créer un **Conseil Local de la Jeunesse** afin d'éclairer les décisions des communes du Grand Cahors dans de nombreux domaines liés à la **vie quotidienne des jeunes** (mobilité, logement, culture, sports, loisirs, emploi, développement économique...) pour :

- faire entendre la voix des jeunes de l'agglomération et être force de proposition, laboratoire d'idées,
- être une instance consultative sur les décisions, projets concernant les jeunes,
- organiser des manifestations, actions à destination des jeunes du territoire : « Fête de la Jeunesse »...

Le Conseil Local de la Jeunesse s'adressera à tous les jeunes du territoire qui souhaitent y participer, quel que soit leur profil.

AXE 3 :

> Conforter et développer l'existant en termes d'accueil des 0/3 ans (fiche 20)



Les Relais d'assistantes maternelles interviennent aujourd'hui sur Cahors Centre, Catus, St Géry et Douelle. Les services des Relais d'Assistantes Maternelles ou Relais Petite Enfance, assurent les missions suivantes :

- accompagnement de la professionnalisation des assistantes maternelles,
- information sur les modes de garde, le statut professionnel des assistantes maternelles,
- accompagnement dans la démarche d'emploi, le contrat de travail, le métier d'assistante maternelle,
- animation d'ateliers / espace de rencontres en direction des assistantes maternelles, des parents et des enfants,

- observatoire sur le territoire concernant l'offre et la demande des familles.

Les Relais de Pradines et de Terre-Rouge viendront renforcer l'offre qui existe aujourd'hui sur le territoire et se rapprocher des professionnelles sur les secteurs où elles sont nombreuses.

> Accueil inclusif dans les ALSH (fiche 22)



Les centres de loisirs sont des structures qui accueillent tous les enfants. Certaines familles inscrivent leurs enfants, qui souffrent d'un handicap ou d'un problème de santé, sans préparation préalable. Dans ces conditions, le bien-être des enfants n'est pas toujours au rendez-vous et les conditions d'accueil sont difficiles pour l'ensemble du groupe.

En 2019, des rencontres avec des partenaires, des temps d'échanges de pratiques, de la formation ont permis l'accompagnement des équipes ALSH dans cette réflexion visant l'inclusion de tous les enfants au sein des centres de loisirs.

2 objectifs ont été dégagés de ces différents temps :

- définir une démarche de projet d'accueil avec chaque famille,
- prévoir un accueil individualisé pour chaque enfant, et un temps d'adaptation pour tous.

L'ALSH inclusif n'est pas qu'une question de moyens humains mais bien de culture commune, de partenariat avec d'autres professionnels, acteurs de terrain mais aussi et surtout pouvoir replacer la famille, les parents au cœur du projet d'accueil de leur enfant et travailler en lien avec eux. Un travail dans ce sens doit se poursuivre en 2020 en développant les partenariats et en mettant en place des temps de formation auprès des équipes d'animation pour décliner des outils communs en réponse aux besoins particuliers de chaque enfant.

AXE 4

> Conforter les services publics en proximité

Sur le Grand Cahors, les « Espaces France Services » (ex MSAP) de Catus et Saint Gély-Vers ainsi que le Bus France Services itinérant, permettent aux usagers de procéder aux principales démarches administratives du quotidien dans un lieu unique, à proximité de leur domicile.



Le diagnostic partagé pour l'élaboration de la CTG a fait remonter le besoin et l'importance d'espaces d'animation et de vie sociale au cœur des bassins de vie de Catus et Saint-Géry-Vers. C'est pourquoi, de nouvelles actions se développent au sein des Espaces France Services de Catus et Saint Gély-Vers :

- activités avec les jeunes,
- aménagement des espaces extérieurs de Saint-Géry avec les habitants,
- relais ludothèque et médiathèque,
- accueil d'expositions artistiques à Catus,
- temps de rencontres conviviaux,
- soutien aux associations locales...